

## Gérer son matériel professionnel en comptabilité : les immobilisations

---

**Objectifs :**

- Découvrir l'intérêt de la mise en place des documents prévisionnels pour en faire des outils d'anticipation, d'aide à la décision
- identifier le contenu de ces documents et se les approprier

**Public concerné :**

**Prérequis :** Aucun

**Intervenant(s) :**

Technicien expert en comptabilité et fiscalité

**Moyens pédagogiques et techniques :**

La formation se fera via l'application Microsoft ZOOM, un lien de connexion sera adressé à chaque stagiaire avant le début de la formation par le formateur.

Classe interactive.

Connexion internet efficiente

Remise de support de cours numérique

**Durée de la formation :** 3 heures.

**Nombre de participants maximum :** 12 stagiaires.

**Programme :**

Matin

Elaborer ses documents prévisionnels :

Le plan de financement initial

Le compte de résultat prévisionnel

Le seuil de rentabilité

Mise en pratique individuelle par les stagiaires

Après-midi

Le plan de trésorerie sur 12 mois

Le plan de financement sur 3 ans

Concevoir un outil de pilotage efficace :

Le tableau de bord : définition et objectifs

L'importance du choix des indicateurs/les ratios

Mise en pratique individuelle par les stagiaires

Faire évoluer le cadre d'exercice de l'entreprise libérale :

Une réflexion basée sur les tableaux de gestion  
L'évolution : optimisation ou obligation ?  
Les aides et les financements possibles

### **Modalités d'évaluation des acquis :**

Questionnaire de début de formation (QCM, tour de table)  
Connaissance et savoir-faire acquis  
Evaluation en contrôle continu (exercices, questions réponses, mises en situation)  
Questionnaire de fin de formation (QCM), tour de table, synthèse, évaluation de fin de stage, à chaud, à froid.

**Sanction visée :** Attestation de fin de formation

### **Matériel nécessaire pour suivre la formation :**

Avoir un ordinateur avec caméra et micro intégré ou/ casque audio, webcam,  
Bloc note – Stylo

### **Modalités et délai d'accès**

Inscription possible 48h avant le début de la formation

### **Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :**

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

**Taux de satisfaction de la formation :** 100% des stagiaires satisfaits\*

\* Période de référence : Année 2025

**Conditions tarifaires :** nous consulter